



Communiqué de Mgr Hervé Gosselin suite à l'adoption du Projet de loi sur la fin de vie

La vie est un bien précieux, respecte-la !

Quand la vie humaine s'échappe et que l'homme voit ses capacités se dégrader, que faire ? Faut-il attendre, parfois longtemps et dans de mauvaises conditions une fin dite naturelle, c'est-à-dire sans intervention active provoquant la mort ? Une nouvelle loi vient d'être votée au Parlement : elle propose une solution.

Naturelle, la mort de l'homme n'est pas un échec mais le chemin de toute personne. Le but n'est pas de vivre le plus longtemps possible dans n'importe quelle solution mais de vivre dignement. Faut-il aider à mourir ? Ou mettre en place le service fraternel de soins palliatifs prenant en compte toutes les dimensions de la personne humaine ? Découragé ou épuisé, l'homme peut à juste titre être amené à désirer la mort. Désirer la mort et la provoquer sont deux choses distinctes ; l'expérience montre que dans plus de 90% des cas, les demandes d'euthanasie s'effacent dans les conditions correctes où sont prodigués des soins dit « palliatifs ». Soignants, aidants, accompagnants font un travail remarquable et le département de la Charente a été pionnier dans ce domaine.

Cette loi est inutile, dangereuse et grave.

- **Inutile** car la loi précédente était satisfaisante, formulant la nécessité des soins palliatifs et proposant la solution de sédation en cas de douleurs importantes et prolongées.
- **Dangereuse** car c'est la porte ouverte à l'extension des indications à des populations plus larges et des contextes variés comme nous l'observons dans les pays limitrophes : jeunes, maladies psychologiques, handicaps divers. La loi paraît cadrée mais le cadre ne tiendra pas. Faut-il dire dans les déserts médicaux que les médecins sont occupés à gérer des protocoles d'euthanasie ?
- **Grave** car on introduit légalement une transgression dans ce principe fondateur : « *tu ne tueras pas* ». Quid du délit d'entrave et de la liberté de conscience ? Les soignants n'ont pas choisi leur profession pour donner la mort. Une pression inconsciente va conduire les malades à se sentir inutile ou gênant affectivement et économiquement.

La mort doit rester naturelle : nous n'avons pas à lutter contre la mort dans n'importe quelles conditions au prix d'un acharnement thérapeutique mais nous n'avons pas non plus à la provoquer avec un geste létal. L'euthanasie est une transgression de fraternité.

Une société s'humanise quand elle prend en charge ses membres les plus faibles.
L'enjeu sociétal est capital.

Au nom de ma foi et du Dieu de la vie, mais également au nom de la raison et du bien commun, **je milite pour un droit à vivre dignement jusqu'au bout et la défense d'un chemin d'humanisation.**

+ Mgr Hervé Gosselin,
Evêque d'Angoulême

Angoulême, le 28 mai 2025

Déclaration de Mgr Hervé Gosselin – Loi Fin de Vie – 28 mai 2025 [Télécharger](#)
